

Contact : UNSA Territoriaux
26, rue Bodin 24019 Périgueux
Tél : 05.53.35.20.92
Mail : contact@unsa24-territoires.fr

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX (catégorie C) Statut particulier : décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié



ADJOINT ADMINISTRATIF (échelle C1)

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I.B	367	368	370	371	374	378	381	387	401	419	432
I.M	340	341	342	343	345	348	351	354	363	372	382
Brut (€)	1593.24	1597.93	1602.61	1607.30	1616.67	1630.73	1644.79	1658.84	1701.02	1743.19	1790.05
Durées (1)	1a	3a	3a	3a	4a						

(1) a = an(s) ; m = mois

Avancement de grade Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

Examen Professionnel

- ✓ Avoir atteint au moins le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Au choix

- ✓ Justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon et comptant au moins 8 ans de service effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps, ou dans un cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} classe (échelle C2)

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I.B	368	371	376	387	396	404	416	430	446	461	473	486
I.M	341	343	346	354	360	365	370	380	392	404	412	420
Brut (€)	1597.93	1607.30	1621.37	1658.84	1686.96	1710.39	1733.82	1780.68	1836.91	1893.14	1930.63	1968.12
Durées (an)	1a	2a	2a	3a	3a	4a						

Avancement de grade Adjoint administratif principal de 1ère classe :

Avoir atteint le 6^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de service effectifs dans le grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Promotion interne :

Rédacteur :

- ✓ Justifier au 1er janvier de l'année considérée d'au moins 8 ans de services publics effectifs, dont 4 années au titre de l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants, en position d'activité ou de détachement.

Quota : 1 nomination pour 3 recrutements

Rédacteur principal de 2^{ème} classe :

- ✓ Justifier au 1^{er} janvier de l'année considérée d'au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, en position d'activité ou de détachement.

Quota : 1 nomination pour 3 recrutements

OU

- ✓ Justifier au 1er janvier de l'année considérée d'au moins 10 ans de services publics effectifs, dont 4 années au titre de l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants, en position d'activité ou de détachement.

Quota : 1 nomination pour 3 recrutements

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (C3)

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I.B	388	397	412	430	448	460	478	499	525	558
I.M	355	361	368	380	393	403	415	430	450	473
Brut (€)	1663.53	1691.65	1724.45	1780.68	1841.60	1888.46	1944.69	2014.98	2108.70	2216.48
Durées (an)	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a	

Promotion interne :

Rédacteur :

- ✓ Justifier au 1^{er} janvier de l'année considérée d'au moins 10 ans de services publics effectifs, dont 5 années dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, en position d'activité ou de détachement.

Quota : 1 nomination pour 3 recrutements

OU

- ✓ Justifier au 1^{er} janvier de l'année considérée d'au moins 8 ans de services publics effectifs, dont 4 années au titre de l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants, en position d'activité ou de détachement.

Quota : 1 nomination pour 3 recrutements

Rédacteur principal de 2^{ème} classe :

- ✓ Justifier au 1^{er} janvier de l'année considérée d'au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, en position d'activité ou de détachement.

Quota : 1 nomination pour 3 recrutements

OU

- ✓ Justifier au 1^{er} janvier de l'année considérée d'au moins 10 ans de services publics effectifs, dont 4 années au titre de l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants, en position d'activité ou de détachement.

Quota : 1 nomination pour 3 recrutements

